

Le ministère avait dévoilé en septembre la répartition, par académie, des 1 082 réseaux de l'éducation prioritaire (732 REP et 350 REP+). Vous pouvez lire le communiqué national de la CGT [ici](#). Avant la publication définitive, début 2015, de la liste des établissements concernés, on connaît déjà les sorties et les entrées prévues (12 académies avec baisse de dotation, et 15 avec augmentation).

Lors du groupe de travail CTSD "éducation prioritaire" du 19 novembre 2014, l'Inspecteur d'Académie a annoncé une liste des 22 réseaux prévus pour l'Essonne : (6 REP+ et 16 REP). Il parle d'une « remise à plat avec une enveloppe fermée car il y a une volonté politique de garder le même périmètre de 1082 réseaux au niveau national ». Il faut comprendre que dans le contexte d'austérité imposée, la « grande » réforme de l'éducation prioritaire se fera à moyen constant, on enlève à l'un pour donner à l'autre. On est loin de la grande "refondation de l'école"!

Au niveau national, il y a une clause de sauvegarde pour maintenir quelques années l'indemnité ZEP...mais de toute façon cela ne s'applique pas dans l'Essonne : le collègue qui va sortir de l'éducation prioritaire ne bénéficiait déjà pas de la prime ZEP.

L'IA a présenté la liste des 22 collèges choisis selon les critères suivants :

- _ % d'élèves de ZUS
- _ Taux de CSP défavorisée
- _ Taux de boursier
- _ Retard à l'entrée en 6eme

L'IA parle de critères objectifs, d'un travail en toute transparence, d'un lissage sur 4 années pour vérifier... Sauf qu'il refuse de communiquer les chiffres, les pondérations entre les indicateurs. Cela correspond aussi à l'opacité des critères de la répartition au niveau nationale.

Les collèges susceptibles d'intégrer les réseaux sont les suivants :

6 collèges en REP+ (L. Michel et Senghor à Corbeil, les 3 collèges de Grigny et le collège des pyramides à Evry)

16 collèges en REP : Delalande à **Athis**, la Nacelle à **Corbeil**, La Vallée à **Epinay**, Guinette à **Etampes**, Eluard et Gallilée à **Evry**, Césaire aux **Ulis**, Pascal à **Massy**, Camus et Lurçat à **Ris**, Mermoz à **Savigny**, Macé et Eluard à **Ste Geneviève**, Eluard à **Vigneux** et Serre et les Sablons à **Viry**.

Le réseau de réussite scolaire (RRS) du collège Louis Pasteur de Longjumeau sort de l'éducation prioritaire, le collège Camus de Ris-Orangis entre. L'IA annonce que le collège Pasteur bénéficiera d'une attention particulière et que les moyens seront garantis, quelques années, via la politique de la ville et les contrats de ville.

Sur les lycées, pour l'instant on annonce un statut-quo en attente d'éventuelles annonces de la ministre. Pour l'instant, REP et REP+ ne concerne que des collèges et les écoles associées. La question d'une équivalence REP-REP+ pour les lycées est posée...mais il y a le problème des lycées professionnels qui concentrent trop de difficultés et qui absorberaient tous les moyens... Il faudrait donc pondérer les critères pour aider moins de LP et plus de LGT.

L'administration annonce que **les modes de calcul des DGH vont être modifiés**, La marge des établissements sera recalculée. Dans le contexte austéritaire, il faudra redoubler de vigilance au moment des dotations horaires !

Sur le premier degré, l'IA annonce qu'à **90% ce seront les mêmes écoles dans les réseaux**. On ignore la liste précise des 10% d'écoles qui sortent.

La situation de certaines écoles qui accueillent des élèves défavorisés sans être rattachées à un réseau est soulevée. L'exemple d'Athis-Mons et de St Michel sur Orge : lorsqu'une sectorisation favorise la mixité sociale, dans les écoles, les collègues et les élèves sont privés de droits et de moyens !

C'est pour cette raison que les représentants des organisations syndicales (CGT Educ'action 91 / SNUipp-FSU91 / FNEC-FO91 / SGEN-CFDT91 / UNSA91) au CTSD du 20 novembre 2014 ont voté à l'unanimité la motion unitaire suivante :

"En conservant un nombre identique de réseaux, le gouvernement est en train d'établir une carte de l'Éducation Prioritaire qui ne répond pas aux besoins réels du terrain et à la réalité sociale et économique qui ne cesse de se dégrader. En persistant à raisonner en termes de réseaux rattachés à un collège, il ne permet pas aux écoles « isolées » de l'Essonne d'entrer dans le nouveau dispositif et en fait même sortir alors que le contexte local n'a pas changé. L'Éducation Prioritaire mérite des choix plus ambitieux."